

Agence Nationale de la Recherche – Deutsche Forschungsgemeinschaft (ANR-DFG)

Procédure de « Lead Agency » alternée chaque année : un projet commun préparé par les équipes des deux pays est évalué par une seule agence qui prend en charge le processus de soumission et d'évaluation. Les projets transnationaux sont alors en concurrence avec les projets nationaux de l'agence qui conduit l'évaluation. concernée.

- En 2023 : il s'agira de l'ANR

Les conditions d'éligibilité sont vérifiées par les deux agences en revanche. L'agence partenaire a accès à toutes les informations relatives aux projets. Chaque agence finance ses équipes nationales selon ses propres modalités d'attribution des aides.

- Limitation spécifique : la DFG exige une durée de projet maximum de 36 mois. Autant que possible, la date de début de projet sera la même des deux côtés de la frontière.

Cas particulier : projets dans le domaine des SHS : appel spécifique, avec un calendrier différent

ANR-DFG

Deutsche
Forschungsgemeinschaft
DFG

AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE
ANR

PRCI (Projets de recherche collaborative – International) : appel annuel

Le but du partenariat entre l'ANR et la DFG est de soutenir des projets dans lesquels la collaboration entre les partenaires franco-allemands est effective. Dans ce cadre, les partenaires veilleront à la complémentarité des contributions scientifiques de chaque pays et à la valeur ajoutée de la coopération européenne.

L'objectif est de financer des projets binationaux innovants se démarquant clairement des projets nationaux en cours, démontrant une forte synergie entre les équipes de chaque pays et une réelle intégration des travaux communs

ANR-DFG

Dans le cas où l'ANR est Lead Agency, en général un enregistrement anticipé de la proposition est demandé fin octobre. Il n'y a pas d'évaluation à l'issue de cette première étape. (Pas de pré-enregistrement dans le cas où la DFG est Lead Agency)

- ❖ La proposition détaillée est soumise en même temps que les projets classiques en 2^{ème} étape.
- ❖ Attention : le partenaire allemand doit soumettre un projet identique auprès de la DFG sur la plateforme Elan (se renseigner auprès de la DFG)

PLUS D'INFORMATIONS :

Renseignements à l'ANR

Dr. Julie SISSIA, chargée de projets scientifiques, [julie.sissia\(at\)anr.fr](mailto:julie.sissia@anr.fr)

Renseignements à la DFG

Dr. Corinne FLACKE, [corinne.flacke\(at\)dfg.de](mailto:corinne.flacke@dfg.de), Tel. +49 (0)228 - 885 2875

Dr. Markus STANAT, [markus.stanat\(at\)dfg.de](mailto:markus.stanat@dfg.de), Tel. +49(0)228 - 885 2051